

COMMUNE DE MONTPOTHIER
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 OCTOBRE 2020

-.-.-.-.-

L'an deux mil vingt, le treize octobre le Conseil Municipal, convoqué le six octobre deux mil vingt, s'est réuni à dix-neuf heures au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CORNAZ César, Maire.

Présents : MM CORNAZ, BAULIN, NICOLAS, DELOR, MARGOTTEAU, MERRIOT, HURY, DIARD, MOREAUX

Absents excusés : MM GAILLARD, THOMAS

Absents :

Ouverture de la séance à 19 h 00.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte et fait procéder à l'appel.

Il dit que le quorum est atteint.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme MERRIOT Geneviève

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 Septembre 2020.

2020-35 GRANDE RUE : ETUDE DU DEVIS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE ZONE 30 AVEC RALENTISSEURS ET SIGNALISATION ROUTIERE

Suite au souhait du Conseil Municipal, émis le 15 septembre dernier, de limiter la vitesse dans la Grande Rue dans la zone de stationnement des cars scolaires, le Service Local d'Aménagement a donc été consulté pour produire un projet allant dans ce sens : réalisation de deux ralentisseurs trapézoïdaux et mise en place de panneaux de signalisation zone 30 et fin de zone.

Il est évident que ces aménagements contribueront à améliorer la sécurité des enfants prenant le bus scolaire.

De plus, Monsieur le Maire a été destinataire de réclamations sur la dangerosité de la vitesse excessive.

L'entreprise ROUSSEY, qui a été consultée, a présenté une offre.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le devis de cette entreprise arrêté à la somme de 11 325.00 € HT soit 13 590.00 € TTC.

D'autre part, le concours financier du Département, à hauteur de 25 % pourrait être envisagé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

1° Accepte ou refuse les aménagements nécessaires à limiter la vitesse sur le tronçon précité,

2° Attribue le marché à l'entreprise ROUSSEY pour la somme de 11 325.00 € HT soit 13 590. 00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tout document relatif à ce dossier, après avoir obtenu l'autorisation du Conseil Départemental de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention.

3° Adopte le plan de financement suivant

- Subvention départementale 25% : 2 831.25 €
- Autofinancement : 10 758.75 €

TOTAL 13 590.00 €

3° Charge Monsieur le Maire de constituer le dossier de demande de subvention.

3° Dit que la dépense sera imputée au compte 2152 opération 170 du budget en cours.

QUESTIONS DIVERSES

Projet éolien : Après consultation, l'assemblée abonne le projet.

La séance est levée à 19 h 30.

Montpothier, le 17 octobre 2020



Le Maire,

César CORNAZ